

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 27 février 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

L'opposition ne cesse de répéter que la chambre des députés ne représente pas réellement la nation, et le spectacle de ses misères, de ses incertitudes, de ses palinodies, le prouve chaque jour davantage. Il faudrait désespérer de la société française, porter le deuil de sa force et de sa puissance, attendre qu'une catastrophe vint infuser dans ses veines un sang nouveau et que la génération qui devrait en naître eût grandi; il faudrait reconnaître que l'on est jusque-là condamné à la faiblesse, à l'abaissement, si l'on prétendait que la chambre actuelle représente convenablement les vœux, les instincts, les passions généreuses, les besoins de la nation. Cette pensée que les partisans de la réforme électorale avaient seuls émise, ils doivent se trouver heureux de la voir partagée par la commission des fonds secrets, proclamée par M. Jouffroy dont le rapport a éveillé tant de susceptibilités.

M. le rapporteur a dit en effet : « Ce que la chambre sait bien, ce que les boules du scrutin lui révéleraient au besoin, si elle l'ignorait, c'est sa propre pensée sur le cabinet qui administre les affaires. Ce qu'elle sait mal, ce qu'elle ne peut apprécier exactement, c'est la situation de la société, c'est l'étendue des dangers qui la menacent, et qui exigent le crédit qui lui est demandé. » Excepté la conclusion, voilà précisément ce que l'opposition répète tous les jours. Non, la chambre ne peut pas apprécier la situation de la société, parce qu'elle n'est pas en contact avec tous les membres de la société; parce qu'on ne lui confie pas le soin de défendre tous les intérêts, mais seulement quelques-uns; parce qu'elle n'entend pas tous les vœux, mais seulement ceux des électeurs; voilà pourquoi toute tentative qui a pour but d'agrandir le cercle des capacités électorales lui semble une atteinte portée à un privilège transformé en droit. La chambre n'apprécie pas l'étendue des dangers qui menacent la société, car elle eût essayé de les prévenir. Quel homme politique ayant en ses mains la puissance de le faire ne voudrait pas arracher la société française aux dangers qui l'entourent?

La corruption déborde de toutes parts, et l'entraînement est d'autant plus puissant que l'exemple descend de haut. Quand on peut jeter aux hommes qui dirigent les affaires du pays le reproche d'avoir oublié tout serment de fidélité, d'avoir pactisé avec l'étranger armé contre la patrie; quand on les entend justifier ce que le peuple appelle une trahison, la société court des dangers parce que la morale publique n'est plus un frein aux passions. Quand des hommes déshérités de tout droit politique demandent vainement à la société de consacrer leur droit de vivre par le travail; quand ils voient repousser par la force leurs modestes prétentions et par la prison leurs demandes instinctives, oui, la société court alors des dangers, parce que l'on crée deux nations dans la nation, deux peuples dans le peuple; on établit des lignes de démarcation, on constitue fatalement des classes entre lesquelles on rend toujours la guerre imminente. Quand les grands pouvoirs de l'Etat sont eux-mêmes les arbitres des injures qu'ils croient recevoir, quand ils empruntent les formes et l'appareil de la justice pour juger et punir, la société court des dangers, car les mœurs sont faussées, les idées du droit cessent d'être

Le Ténor.

A l'heure où les viveurs parisiens peuvent se livrer aux élans de leur sybarisme sans craindre d'être coudoyés par les citoyens paisibles ou affairés, trois jeunes gens traversaient le boulevard des Italiens en faisant retentir les éclats d'une gaité copieusement restaurée. Quiconque les eût rencontrés en ce moment suprême n'aurait pas manqué de dire : « Voilà trois dandys qui viennent de faire un bon souper. » Mais en les examinant de près et en les suivant pendant l'espace de quelques pas, il était aisé de voir que ces prétendus lions n'appartenaient à aucune espèce d'aristocratie. Leur costume, leur tenue, leurs discours, annonçaient des gens d'une condition médiocre qui s'étaient oubliés cette nuit-là, sans doute en l'honneur du carnaval.

Les trois compagnons marchaient ensemble, serrant le triple meuble de leurs bras, pour se soutenir mutuellement, comme il convient de le faire entre amis, quand la tête est légère et le payé glissant. L'un d'eux, ayant jeté son cigare qui brûlait mal, se mit à entonner une chanson dont ses camarades répétaient le refrain, et ils allaient ainsi à peu près droit devant eux, lorsque, vers le coin du faubourg Montmartre, un monsieur, qui les suivait depuis un quart-d'heure environ, frappa légèrement sur l'épaule du chanteur, et lui dit :

— Serais-je indiscret en vous demandant votre nom et votre adresse ?

La réponse fut prompte et affirmative. Les trois amis avaient le via susceptible; ils crièrent bien haut qu'ils n'étaient pas gens à se laisser mystifier. Des paroles assez dures accompagnèrent cette déclaration. Le questionneur prit alors un air imposant :

— Maintenant, dit-il, j'exige ce nom et cette adresse, à titre d'homme offensé qui demande une réparation.

Le jeune homme, qui ne chantait plus, répondit en retrouvant ses manches :

— Ce n'est pas la peine d'attendre jusqu'à demain, et nous pouvons arranger l'affaire tout de suite.

— A coups de poing ? reprit l'inconnu d'un air dédaigneux.

fixes et arrêtées. Quand une chambre renie toute stabilité dans les principes, relègue les hommes qu'elle a renversés, repousse les propositions qu'elle avait accueillies, hésite sur tout ce qui est grand, et laisse le pays dans le doute, alors, oui, la société court des dangers parce qu'elle ne sait où elle va, elle ne voit point de but fixe, elle ne sent point de direction. Quand le pouvoir lutte contre les tendances démocratiques du pays et s'efforce de reconstituer ce qui a été détruit; quand la presse confidente des pensées secrètes prêche tout haut le retour à une royauté de droit de divin, plus forte et plus puissante que celle qui fut brisée naguère par le flot populaire, alors sans doute la société court des dangers. Quand M. Jouffroy rappelle ce jour où la France a glorieusement inauguré dans le monde l'égalité de droits de tous les enfants du pays, et qu'il repousse en même temps l'application du principe; quand il proclame cette erreur fatale qu'un peuple sage ne doit consentir à changer ses lois fondamentales qu'à la dernière extrémité, en quelque sorte que par la contrainte, qu'il nie ainsi les progrès de la raison, qu'il repousse les moyens pacifiques, qu'il fait en quelque sorte un appel à la force, la société court des dangers, car tout présage des luttes à l'avenir.

Mais ces dangers-là M. Jouffroy les a mal appréciés s'il a pensé qu'un million de fonds secrets les pourrait conjurer. Il n'appartient ni à la police, ni aux hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir, de les faire disparaître. Ils sont trop grands; il y faut une autre main.

— Les horribles traitements auxquels sont soumis les esclaves de nos colonies viennent d'être révélés pour la centième fois dans un procès criminel jugé dernièrement à la Pointe-à-Pitre.

Un colon a enfermé son esclave dans un étroit cachot, sans lumière et sans air, où elle ne pouvait pas se tenir debout, où elle n'a continué de vivre qu'au moyen de la nourriture qu'on lui faisait parvenir en cachette. Ses membres ont été emprisonnés dans des jambières, et quand la douleur et les privations eurent amaigri la malheureuse femme, au point que ses membres purent sortir de leur prison de bois, le maître a envoyé un charbon pour leur faire une prison plus étroite. Le frère de la victime a vendu sa propriété pour acheter la liberté de sa sœur, et le maître a refusé la rançon. La mère de la victime s'est adressée au curé pour qu'il intervînt en faveur de la malheureuse; mais le prêtre s'est borné à écrire et s'est arrêté devant un premier refus. L'homme qui prétend avoir reçu de Dieu une mission de charité n'a pas cru de son devoir d'employer plus activement cette charité en faveur d'une esclave; il n'a pas daigné pénétrer dans ce cachot où gisait une femme dévorée lentement par les affreux insectes des tropiques. Est-ce que l'esclave participe de la nature humaine? est-ce qu'il a une âme, cette étincelle de la divinité? est-il autre chose qu'un meuble, qu'une bête de somme que le maître bâtonne à son gré?

Cette femme a souffert vingt-deux mois dans cette horrible gêne, et son maître ne s'informait d'elle que pour savoir si elle était toujours bien enfermée. Ce n'était pourtant pas une esclave ordinaire; elle avait soigné son maître dans ses maladies avec un dévouement sans bornes; elle avait partagé sa couche, elle l'avait rendu père. Pendant qu'elle s'éteignait dans le cachot où son maître l'avait envoyée pourrir,

— Je ne me bats pas autrement !

— Tais-toi donc, s'écria un des compagnons du chanteur; monsieur va nous prendre pour des gens de rien. Donne ta carte, et, si tu n'en a pas, dis à monsieur que tu l'appelles Jérôme Bourichon, que tu demeures rue de la Lune, et que demain tu seras à ses ordres.

Ces mots terminèrent le débat. Le lendemain, en se réveillant plus tard que de coutume, Jérôme recueillit ses souvenirs.

— Voyons, dit-il, voilà trois mois que j'ai quitté mon village et la Provence pour venir chercher fortune à Paris, et jusqu'ici j'en ai réussi qu'à me faire destituer d'une place de commis que j'occupais dans un magasin d'épicerie. Mais hier Landry est venu m'annoncer qu'il avait obtenu pour moi un poste beaucoup plus avantageux : cinquième clerc chez un huissier ! De plus, j'ai reçu du pays une lettre qui m'apprend la prochaine arrivée de Thérésine. Pour célébrer ce double bonheur, j'ai invité à souper Landry et son frère Jean, le menuisier. Toutes mes économies y ont passé; mais qu'importe, si l'avenir est bon ! En rentrant, sur les boulevards, un monsieur...

Au souvenir de sa querelle et de la provocation qui l'avait suivie, Jérôme pâlit; l'idée d'un duel fit courir le frisson dans ses veines :

— Le diable soit de Landry ! s'écria-t-il; il veut toujours faire l'homme important. C'est son maudit amour-propre qui m'a mis dans cette mauvaise affaire !

Comme il disait ces mots, deux petits coups frappés à la porte retentirent jusqu'au fond de son âme. Le monsieur de la veille se présenta.

— Vous venez pour notre dispute de cette nuit, lui dit Jérôme en reprenant un peu d'assurance, mais vous devez comprendre qu'il n'y a pas de combat possible entre nous. Si ma toilette vous a trompé, mon logement et mon mobilier doivent vous apprendre que je suis d'une classe où l'on ne sait manier ni l'épée ni le pistolet.

— Aussi n'ai-je pas la moindre envie de me battre avec vous, répondit l'inconnu.

— Vraiment !... Mais alors pourquoi m'avez-vous parlé d'offense et de réparation ?

suivant son horrible expression, sa fille était traitée comme une femme libre, comme la fille de la maison. La mère, l'épouse pouvait entendre le bruit des fêtes où brillait son enfant. Mais les colons n'ont pas d'épouse parmi les esclaves; celles-ci ne sont rien qu'un jouet que l'on brise, que des filles perdues avec qui l'on assouvit des appétits que ne rehaussent ni l'amour, ni la considération, ni le souvenir, ni la pitié. La maternité n'est le plus souvent que la fécondation d'une femelle qui donnera une bête de somme à l'habitation.

Vingt-deux mois la justice a ignoré cette agonie; quand elle a voulu punir, elle n'a trouvé que des obstacles, elle n'a entendu que des menaces. Devant le tribunal se sont révélées dans toute leur hideuse nudité les mœurs coloniales: un esclave commandeur chargé de fouetter les autres esclaves; un esclave charbon chargé d'enfermer les autres esclaves; un esclave de quinze ans, épiant la recluse dans son cachot, et courant la dénoncer quand l'amaigrissement lui a permis de sortir sa main de la gêne; un maire qui croit ou qui feint de croire que le maître a le droit de détenir son esclave; la prostitution comme moyen d'améliorer son sort; la paternité devenue une spéculation commerciale; enfin, les esclaves, secrètement ligués contre leurs maîtres, employant le poison pour leur nuire. Ainsi, d'un côté, la tyrannie patente, avouée, sans bornes, une domination de fer; de l'autre, une guerre sourde, horrible, la guerre des poisons. Voilà les résultats du système des colonies à esclaves; et quand le tribunal, composé d'intéressés, acquitte le maître qui a violé les lois écrites non moins que les lois de la morale, les lois de l'humanité, les colons font un triomphe à ce bourreau et à son défenseur. Les lois sont impuissantes, les intérêts prédominent.

Ainsi se retrouvent toujours face à face deux portions de la nature humaine, intelligentes, actives, aimantes toutes deux, différentes entre elles seulement par la couleur de la peau, dont l'une s'attribue les joies, les plaisirs, la domination, et ne laisse à l'autre que les douleurs, la servitude abjecte et l'abrutissement moral. Des deux côtés, vices, désordres, cruautés enfantées par la domination et la résistance; des deux côtés, guerre patente ou sourde. Déplorable organisation sociale où le principe de la fraternité qui doit régner un jour sur tous les hommes, repoussé par les uns, n'est pas même soupçonné par les autres !

Devant de pareilles révélations, le gouvernement a d'immenses devoirs. L'esclavage n'est plus long-temps possible. S'il ne s'opère pas d'une manière pacifique par la loi, il sera opéré par la force après d'horribles déchirements, après des luttes dont on peut juger quelle sera l'horreur en voyant quels intérêts et quelles haines sont en présence. Quel que soit le mode d'affranchissement qu'on adopte pour nos colonies, il faut se hâter de le mettre en pratique; l'humanité crie depuis assez long-temps pour être enfin entendue. Un député vient de demander à la chambre l'autorisation d'adresser au ministère des interpellations sur les traitements que les nègres subissent de la part de leurs maîtres. La chambre les a autorisées, le ministre a promis que le gouvernement s'expliquerait; nous pourrions donc juger bientôt l'efficacité du remède qu'il compte apporter à des maux dont l'humanité a depuis si long-temps à gémir.

— La chambre des pairs a reculé devant l'idée de juger

— Pour savoir votre nom et votre adresse que vous refusiez de me donner.

— Et quel intérêt aviez-vous à les savoir? que me voulez-vous, en un mot ?

— Je veux faire votre fortune.

L'entretien dura une heure, et les deux interlocuteurs se quittèrent en disant :

— C'est convenu !

Aussitôt après, Jérôme abandonna son logement de la rue de la Lune, où Landry vint plusieurs fois le demander, sans pouvoir obtenir le moindre renseignement sur sa nouvelle demeure. L'inutilité de ses recherches inspira à ce pauvre Landry un violent remords :

— Jérôme, disait-il, se sera battu et aura été tué. C'est ma faute !

Un jour cependant, en passant dans une des plus belles rue de la Chaussée-d'Antin, Landry aperçut à une fenêtre d'entresol un jeune homme vêtu d'une élégante robe de chambre, appuyé sur un coussin de velours et fumant négligemment un cigare de la Havane.

— Jérôme ! s'écria-t-il; Jérôme ! c'est toi ! Tu n'es donc pas mort ?

Le jeune homme de la fenêtre, surpris et confus en se voyant ainsi apostrophé, fit signe à Landry de monter, et Landry s'élança dans l'escalier sans écouter le portier qui lui criait :

— Mais, Monsieur, vous vous trompez; il n'y a pas de Bourichon dans la maison !

L'étonnement de Landry redoubla lorsqu'il vit le luxe confortable qui régnait dans le nouvel appartement de son ami.

— Est-ce que tu as fait un héritage ? lui dit-il.

— Pas le moins du monde, répondit Jérôme.

— Tu as donc inspiré une passion à quelque grande dame ?

— Pour qui me prends-tu ?

— On t'a peut-être nommé pair de France ?

— Tu n'y es pas.

— Je me perds en suppositions, reprit Landry, je cherche tous les moyens par lesquels on peut passer subitement d'une mansarde, rue de la Lune, à un entresol, rue Laffitte; avec cet ameublement digne d'un banquier et cette robe de chambre qui te donne l'air d'un sultan.

sans l'entendre le gérant du *National* qu'une maladie cruelle enchaîne sur un lit d'où peut-être il ne se relèvera pas. Elle a compris qu'il y avait là une question d'humanité, une question de moralité. Si les passions humaines ne nous donnaient pas trop souvent le spectacle de leurs emportements, nous nous étonnerions que la décision de la chambre n'ait pas été rendue à l'unanimité. Mais à quoi les procès politiques ne nous ont-ils pas habitués? Quelques pairs ont repoussé l'ajournement; ils ont voulu juger sur-le-champ un mourant incapable de comprendre la voix de ses amis, dans l'impossibilité matérielle de nommer un représentant pour le défendre. Il y a dans ce désir immodéré de précipitation quelque chose d'affligeant et de douloureux que n'explique pas suffisamment l'intention d'exécuter la première décision de la chambre.

Il y a sans doute dans tous les procès intentés aux journaux deux individualités en cause: le gérant du journal et la propriété. Le premier encourt la peine corporelle, la seconde la peine pécuniaire. Nous ne pouvons penser que MM. les pairs qui ont voté contre l'ajournement aient eu la pensée de frapper la propriété dans le cas où le gérant échapperait par le décès aux éventualités d'un jugement. Le gérant d'un journal est seul responsable devant la loi des pensées émises dans la feuille qu'il signe; seul il représente devant les tribunaux la rédaction et la propriété; seul il est censé frappé par un arrêt de condamnation. Ainsi le veut la loi.

Nous comprendrions qu'un sentiment de convenance eût empêché M. Pasquier de répondre à M. Dejean s'informant de ce qu'il adviendra si le gérant du *National* vient à décéder dans l'intervalle du délai que M. le président proposait de lui accorder; mais, à part ce sentiment, nous ne voyons pas ce qui aurait pu l'empêcher de répondre que, le gérant mort, la poursuite était éteinte. Il ne nous semble pas qu'il y ait besoin de longues réflexions pour décider en ce sens. Dans les affaires soumises à l'appréciation de la justice ordinaire, il n'en est jamais autrement. Un homme accusé d'un crime se débat vainement contre les charges qui l'accablent, les dépositions des témoins ne laissent aucun doute sur sa culpabilité; mais avant que les débats soient terminés, avant que l'arrêt soit rendu, il parvient à se suicider, la justice s'arrête devant un cadavre. Ce qu'on ne fait pas pour un crime positif, matériel, la patrie ne voudrait pas le faire pour une pensée politique dans laquelle elle peut voir une offense, mais qui peut être jugée diversement par des opinions contraires. C'est déjà beaucoup trop que la patrie soit juge et partie dans sa propre cause; aller au-delà ce serait oublier les lois de la justice et celles de la morale. K.

La session des assises du Rhône pour le 1^{er} trimestre de 1841 promet d'exciter vivement la curiosité et l'intérêt. Elle présentera une affaire d'assassinat et celle relative à l'enlèvement de M. Vincent Million, qui a si vivement préoccupé l'attention publique.

Nous publierons incessamment l'état de ces causes avec l'indication des jours où elles seront appelées; nous donnons aujourd'hui la liste des jurés que le sort a désignés pour siéger à la session qui s'ouvrira le lundi 8 mars prochain.

JURÉS ORDINAIRES.

MM. Missol (Eugène), notaire, port Saint-Clair. — Malmazet (Pierre-Joseph), commissionnaire, rue du Plat. — Humbert (Jean-Marie), propriétaire, quai de la Charité. — Ray fils (Joseph-Marie), marchand-fabricant, port Saint-Clair. — Gantin (Antoine-Charles), propriétaire-rentier, rue des Capucins. — Garin (Joseph-Symphorien), huissier à Saint-Symphorien. — Vulliet-Durand (Joseph), rentier, rue du Plat. — Robert (Jean-Baptiste), marchand papetier, rue de la Gerbe. — Dugoujard (Antoine), propriétaire à Villefranche. — Sabran (Pierre), marchand-fabricant, port Saint-Clair. — Perroud (Jean), propriétaire à Saint-Georges, canton de Belleville. — Mathevon (Jacques), marchand-fabricant, rue Bât-d'Argent. — Meunier (Amélie-F.-Jean-H.), professeur à l'École des Beaux-Arts, rue de l'Annonciade. — Roux (Claude-André), propriétaire, rue Bât-d'Argent. — Poulaillon (Jean-Baptiste), marchand-fabricant, rue Pizay. — Malachard (Philibert), propriétaire à Villié, canton de Beaujeu. — Plasse (Georges), filateur de coton, à Saint-Vincent, canton de Lamure. — Pourchet (Guillaume), propriétaire, rue de la Baleine. — Pitrat (Jean-Claude), marchand de charbons à Givors. — Blanc (Barthélemy), propriétaire tuilier à Alix, canton d'Anse. — Bourgeois (Jean-Ignace), fabricant d'eaux minérales, rue Buisson. — Morel (Claude), proprié-

— Ce n'est pas tout; j'ai un domestique dans mon antichambre, un cheval dans mon écurie et douze mille livres de rente qui me sont payées régulièrement mois par mois.

— Mais qui t'a donné cette fortune?

— Le monsieur qui m'a cherché dispute sur le boulevard, le soir où nous venions de souper ensemble.

— Je ne comprends pas. Les querelles peuvent finir de beaucoup de manières, mais celle-ci n'était pas connue. Un monsieur vous demande réparation et vous donne douze mille livres de rente! Je vais me disputer avec tous les gens que je rencontrerai, jusqu'à ce que je trouve la même aubaine.

Cette énigme pourtant demandait une explication que Jérôme finit par donner à son ami.

— Vous vous êtes quelquefois amusés à mes chansons, lui dit-il; eh bien! voilà l'origine de ma fortune. Le monsieur au duel est un connaisseur qui, en m'entendant chanter l'autre nuit sur le boulevard, a jugé que ma voix valait de l'argent. Qui s'en serait douté? Moi qui chantais pour rien au lutrin du village! On m'a fait passer par bien des épreuves. J'ai été obligé de débiter tout ce que je savais devant plusieurs messieurs qu'on appelle des compositeurs, des chefs d'orchestre, des directeurs, et ils ont tous été du même avis: « Une voix superbe, mais inculte; avec de l'étude, ce sera un sujet admirable, un ténor qui vaudra Rubini. » Et là-dessus l'Opéra s'est emparé de moi, et je travaille pour devenir illustre. C'est difficile, mais cela viendra. La récompense est si belle! La gloire d'abord, et puis cent mille livres de rente: voilà ce que la nature a mis dans mon gosier... Et, en attendant, douze mille francs de pension que me fait l'Académie royale de musique. C'est assez joli... Mais il faut que je te congédie pour prendre ma leçon d'écriture qui fait partie de mes études.

— Quoi! pour être bon chanteur, il faut savoir tirer l'épée?

— On me l'a assuré.

Landry ne comprenait pas trop l'analogie qui existait entre ces deux arts; il ne savait pas qu'en France ce n'est pas comme en Italie où on ne demande au chanteur que son chant, et où l'on se soucie peu des grâces de l'enveloppe, pourvu que la voix soit belle,

taire-rentier, quai Saint-Benoît. — Chapuis (Jean-Baptiste), licencié ès-lettres et en droit, principal du collège à Villefranche. — Brun (Pierre-Marie), avoué licencié, rue Tramassac. — Bros (Joachim-Emile), notaire à Villechevère, canton de Saint-Laurent. — Dubié (Georges-Alexandre-Grégoire), avocat à la cour royale, rue Sainte-Croix. — Chavanne (Joseph), marchand de soie, rue Clermont. — Darmès (François), notaire, quai de Bondy. — Bert (Pierre-Louis-Henri), avoué, rue Trois-Maries. — Champ Jean-Gaspard, propriétaire, rue Saint-Dominique. — Chachuat (Jean-Baptiste), licencié ès-sciences, professeur au collège royal, place des Bernardines. — Beson (Pierre-Nippolyte), banquier, quai d'Orléans. — Chaîne (Jean-Baptiste), marchand d'étoffes de soie, place des Terreaux. — Berthier (Claude Marie), propriétaire, percepteur, demeurant au Bois-d'Oingt. — Chazal (Pierre-Marie), notaire, rue Lafont. — Foyer (Clément), licencié ès-lettres, professeur au collège royal à Lyon.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES.

MM. de Moidière (Auguste), propriétaire, rue des Colonies. — Poncet (Mich.-Nicolas-Victor), pharmacien, rue Boucherie. — Guiraud (Achille), marchand de nouveautés, place du Plâtre. — Thibaudier (Jules), marchand papetier, grande rue Mercière.

Chronique.

LYON. — La banque de Lyon a présenté à l'assemblée générale des actionnaires son rapport sur ses opérations pendant l'année 1840. D'après ce rapport, il est démontré que jamais l'importance des opérations de la banque n'avait été aussi considérable, ni la circulation de ses billets aussi étendue.

L'année 1840 avait commencé avec une circulation de 11,000,000 f. de billets, réduite au mois de mars, par le ralentissement des affaires, à son minimum de 9,500,000 f. A la fin de l'année, cette circulation s'élevait à 14,014,500 f. La moyenne de l'année 1839 avait été de 9,090,000 f., celle de 1840 a été de 10,838,000 f.; il y a donc eu accroissement. Il est à remarquer qu'un grand nombre de paiements s'effectue encore en écus.

Comptes-courants. — La moyenne des comptes-courants a été inférieure à celle de l'année 1839 qui avait été de 4,848,000 f. En 1840, elle n'a été que de 4,321,189 f. La banque n'a encore que 300 comptes ouverts aux maisons de Lyon.

Beaucoup de maisons de commerce, qui n'ont pas apprécié jusqu'à ce jour la facilité que donnent ces comptes et la sécurité qu'ils procurent, et qui n'ont pas l'habitude de donner des effets à l'escompte, pensent qu'elles ne doivent pas se servir de la banque pour un service gratuit, puisqu'elles ne lui procurent pas le bénéfice de l'escompte. La banque est ouverte à tous ceux qui veulent s'en servir. Le service gratuit d'encaissement et de paiement, elle le doit à tous, et elle y trouve des avantages qui la couvrent des frais que ce service lui cause.

Réserve. — La moyenne de l'année a été de 5,681,492 f. 50 c.

Escomptes. — La banque a escompté pendant l'année 36,156 effets et la somme de 77,485,507 f. 03 c. qui ont produit la somme de 293,372 f. 18 c.

C'est 8,700,965 f. 10 c. de plus que dans l'année précédente et une différence en plus de 25,894 f. 62 c. sur le produit des escomptes.

Le portefeuille s'élevait au 31 décembre 1840 à la somme de 9,228,635 f. 26 c.; depuis le mois de juillet 1839, le taux de l'escompte de la banque a été constamment fixé à trois pour cent l'an. Cette fixité est un des avantages que procure la banque, parce que les transactions se portent naturellement sur les lieux où le prix des négociations est le plus modéré et le plus constant.

Avances sur effets publics. — 3,838,116 f., dont le produit encaissé pendant l'année a été de 20,348 f. 13 c.

Avances sur lingots. — 263,222 f. 91 c., qui ont produit 1,017 f. 71 c.

La moyenne des valeurs renfermées dans le portefeuille de la banque pendant l'année 1840 s'est élevée à 10,390,288 f. 80 c.

Mouvement des caisses. — 733,975,538 f. 82 c.

L'assemblée générale a réélu régent pour cinq ans M. J. Bontoux, et censeur pour trois ans M. Elisée Devillas; elle a nommé régent pour cinq ans M. C. Dufournel, en remplacement de M. Gonin, décédé.

pure, mélodieuse et savante. A Paris, sur nos scènes lyriques, on exige quelque chose de plus: on veut que le chanteur ait de l'aisance, de la tournure, de l'élégance, de la noblesse; qu'il joue la comédie et le drame avec distinction. C'est pour cela qu'on avait donné à Jérôme toutes sortes de maîtres; il y avait toute une éducation à faire chez lui, et on avait entrepris de métamorphoser en gentilhomme ce villageois provençal qui avait débuté par être garçon épicer. Le matin, on lui enseignait la grammaire et la rhétorique; à midi, venaient les maîtres de déclamation, de danse et d'es-crime; puis on l'envoyait au manège et à la gymnastique, et enfin il prenait sa leçon de musique. C'était un rude labeur. De plus, on avait exigé que l'élève de l'Opéra rompit avec ses anciennes relations, pour fréquenter une société plus distinguée où il devait trouver des modèles d'élégance et de belles manières.

Satisfait du présent, ébloui de l'avenir, Jérôme se courbait sous le joug doré qu'il avait accepté. Lorsque Landry revint le voir, il lui fit un froid accueil et il lui déclara qu'avec la meilleure volonté du monde il ne pouvait plus recevoir ses visites.

— Tu es donc devenu fier? s'écria Landry; tu rougis de notre vieille amitié et tu as changé de cœur comme de nom?

— J'ai toujours les mêmes sentiments, répondit Jérôme; quant à mon nom, il m'était interdit de le garder dans ma nouvelle position. Il ne serait pas convenable d'inscrire sur l'affiche de l'Opéra: « Pour les débuts de M. Jérôme Bourichon. » Cela ferait rire, et il n'y aurait pas de réputation possible avec un pareil nom. Voilà ce que m'ont dit mes supérieurs et voilà pourquoi j'ai pris le nom de Beaulieu qui est celui du village où nous sommes nés.

— Ah! reprit tristement Landry, tu n'as pas encore oublié cela? c'est heureux!

— Non, je n'ai pas oublié que tu es Provençal comme moi, et c'est précisément pour cela que je dois renoncer à te voir. Il est important que je me corrige du maudit accent de notre pays, et tous mes efforts sont perdus si je cause avec des Provençaux. Aussi m'a-t-on fait promettre sur ma parole d'honneur que je romprais toute communication avec mes compatriotes, et je suis obligé de tenir cette promesse faite dans l'intérêt de mon talent et de mon avenir.

— La cour royale, chambre des mises en accusation, présidée par M. Acher, sur le rapport de M. Demiau-Crouzet, zilhac, a renvoyé pardevant les assises du Rhône Poncet et ses complices.

M. Vincent de Saint-Bonnet, premier avocat-général, occupera le fauteuil du ministère public.

Les conseils des complices sont MM. Valentin pour Gervais, Grand pour Collet.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Buisson, syndicat d'une compagnie de crocheteurs des ports de Lyon et employé au Grand-Théâtre, qui, pendant la dernière inondation, a montré un dévouement sans bornes et le plus parfait désintéressement, vient de recevoir la médaille d'or.

DÉPARTEMENTS. — On nous écrit de Vienne (Isère) qu'un déserteur du 18^e léger, débarqué dans les premiers jours du courant à l'hôtel de la Table-Ronde, où il se faisait passer, à l'aide de faux papiers, pour un inspecteur d'assurances contre l'incendie, en avait disparu le 6, sans que l'on pût découvrir sa trace, après avoir fait, aux dépens de son hôte, une excellente chère et mené joyeuse vie.

Mais voici que le 13 suivant un magistrat, non moins confiant que l'hôtelier de la Table-Ronde, y vint précisément pour s'enquérir d'un monsieur qui s'était présenté à lui, sous le titre d'entrepreneur de grandes routes.

« Je suis l'aubergiste de l'endroit, dit à son confrère le maire du Péage, où le déserteur avait fixé sa nouvelle résidence, et, voulant faire un bon accueil à M. l'entrepreneur qui avait mis dans ma commune voitures et ouvriers en mouvement, promettant à ceux-ci un fort salaire, je m'empressai d'inviter à dîner tous les notables pour le fêter et le bien recevoir. Depuis deux jours, il s'occupe de chasser aux environs de Larcin, couvert d'un vêtement, muni d'un fusil et pourvu d'un guide que je lui ai confiés; mais, comme vous avez ici, m'a-t-il dit, son équipage, et qu'il mène grand train chez moi, je viens vous demander sur lui quelque rassurante information. »

A ce récit, l'hôtelier de la Table-Ronde crut reconnaître son inspecteur d'assurances contre l'incendie, et le lendemain le déserteur était écroué dans la prison de Vienne, et terminait, par cette catastrophe, le rôle de grand personnage qu'il avait embrassé avec une trop funeste confiance dans la crédulité des habitants du département de l'Isère.

Il paraîtrait, selon ce que nous mande notre correspondant, que cet homme aura encore à rendre compte à la justice de certains faits d'escroquerie dont il se serait rendu coupable avant son arrivée à Vienne, et qui l'auraient mis frauduleusement en possession d'une somme assez considérable.

— On écrit de Chambéon, que la Loire avait épargné pendant l'inondation d'octobre et novembre derniers, qu'elle a rompu ses digues, submergé toute la plaine, y compris cette commune, sans qu'heureusement personne ait péri dans le désastre.

M. le curé, vieillard octogénaire, et M. de Pommerol, maire de Chambéon, ont donné l'un et l'autre des preuves de courage et d'un grand sang-froid.

La commune de Sugny a beaucoup souffert.

— Les opérations de la remonte, dont le dépôt est établi à Belfort (Haut-Rhin), se continuent chaque jour avec activité.

Depuis le 4 novembre dernier qu'elles ont commencé, il a été livré à différents corps 4,545 chevaux jusqu'au 17 de ce mois.

Ce n'est plus que 655 à fournir pour atteindre le chiffre demandé de 5,200 chevaux.

On dit que de nouveaux marchés vont être passés pour la fourniture de quelques milliers de chevaux.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin*:

« Nos concitoyens les plus éclairés viennent de donner une nouvelle preuve de l'appui bienveillant qu'ils ne cessent d'accorder à la Société pour l'amélioration morale et pour le patronage des jeunes libérés des prisons civiles de Strasbourg. MM. les jurés nous ont fait remettre, par M. Wenger, le produit d'une collecte faite à la clôture de la session ordinaire du premier trimestre de 1841 des assises du Bas-Rhin. Cette collecte se monte à 119 f. 30 c. »

— Tu refuseras donc aussi de voir Thérésine qui est arrivée ce soir!

A ce nom, qui lui rappelait un premier amour, Jérôme sentit battre son cœur; il s'abandonna sans réserve au charme de ses souvenirs; mais au bout de quelques jours son professeur lui dit:

— Si vous ne parvenez pas à vous défaire de cette prononciation provençale, il faut renoncer au théâtre. Votre accent est plus mauvais qu'il ne l'a jamais été.

Ce fut l'arrêt de Thérésine, car l'ambition et la vanité parlaient déjà plus haut qu'une naïve tendresse dans l'âme de Jérôme. Et puis, ce n'était pas tout. Dans le monde nouveau où il était entré, le jeune artiste avait rencontré une femme d'une grande beauté et d'un grand talent, une cantatrice nommée Flora, et il avait cédé à l'enchantement et à la séduction que cette belle personne répandait autour d'elle. Comme on disait de lui: « Voilà un jeune homme qui ira loin, » Flora le traitait assez bien et lui donnait des espérances.

— Que le succès couronne nos débuts, pensait-il, et je l'épouserai.

Thérésine eut donc le sort de Landry et des autres amis de Jérôme qui de temps en temps venaient passer le brillant artiste à cheval ou en tilbury, qui l'apercevaient quelquefois aux avant-scènes de nos théâtres en belle et merveilleuse compagnie, qui lisaient de loin en loin dans les journaux son nom accompagné de belles promesses: « L'Opéra élève avec le plus grand soin un jeune ténor doué d'une voix ravissante. — D'ici à trois mois, le ténor Beaulieu si pompeusement annoncé, si impatiemment attendu, débutera sur notre premier théâtre lyrique, etc., etc. » Vous savez ce que disent les journaux en pareil cas.

L'éducation de Jérôme dura deux ans, tant on y mit de soin, tant on désirait arriver à la perfection. En deux ans d'études sérieuses, le jeune homme apprit à danser, à monter à cheval et à faire des armes comme un lion; il prit les manières de nos dandys à la mode; il se façonna aux recherches de l'élégance; il s'habitua à dépenser douze mille livres de rente et à vivre dans un monde aimable et charmant, le monde des arts, où chaque jour amène une fête et chaque fête un triomphe.

Et l'avenir lui apparaissait toujours avec la gloire, les richesses et le bonheur.

— D'après une ordonnance enregistrée au *Moniteur* du 18, a été fixé l'alignement de la route royale, n° 98, de Toulon à Saint-Tropez, dans la traversée de Cogolin (Var). (*Gazette du Midi.*)

Paris, le 25 février 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des pairs n'a pas passé outre au jugement du gérant du *National*, ainsi que M. Pasquier en avait témoigné l'intention, ainsi qu'une trentaine de ses membres paraissent le désirer. Elle a accordé à M. Delaroche un délai de dix jours pendant lequel il disparaîtra de ce monde, suivant l'heureuse expression de M. Pasquier, ou se rétablira assez pour pouvoir nommer un fondé de pouvoir et satisfaire au moins par procuration à l'impaticence de MM. du Luxembourg.

— Hier au soir, à six heures, M. Desmons, huissier de la chambre des pairs, a porté à M. Delaroche une nouvelle citation à comparaître le 8 mars prochain.

— L'état de M. Delaroche est toujours le même, et les inquiétudes de ses amis sont encore aussi vives aujourd'hui qu'hier.

— Nous avons déjà, à diverses reprises, parlé des infortunés de M. Pelletier-Dulas, malheureux élu du collège de Château-Chinon, qui, depuis cinq semaines, sue sang et eau et court de Paris au département de la Nièvre et du département de la Nièvre à Paris pour arriver à prouver qu'il paie 500 f. de contribution. Le *Journal des Débats* annonçait hier que M. Pelletier-Dulas était de retour de sa dernière excursion et qu'il apportait avec lui la preuve qu'il paie 500 f. et quelques centimes. Le 5^e bureau n'a pas été, à ce qu'il paraît, de cet avis; car on annonce qu'il a décidé, à la majorité de 18 voix contre 6, que M. Pelletier-Dulas ne payait pas le cens d'éligibilité. Cette décision ne peut tarder à être portée à la connaissance de la chambre.

— Le *Constitutionnel* annonce ce matin que M. Tarbé, avocat-général à la cour de cassation, va être nommé conseiller à ladite cour en remplacement de M. Chauveau-Lagarde, et que les fonctions qu'il laissera vacantes seront confiées à M. Janvier, membre de la chambre des députés.

Aujourd'hui, avant la séance, M. Janvier démentait cette nouvelle en disant que ce qui le portait à ne pas désirer la place qui lui était offerte, c'est qu'il avait toujours professé cette opinion qu'un homme politique qui accepte des fonctions d'un ministère auquel il est attaché doit se retirer avec ce ministère lorsque celui-ci tombe. M. Janvier n'a donc pas grande confiance dans la durée du ministère Guizot.

— M. Ancelot a été nommé aujourd'hui membre de l'Académie française en remplacement de M. de Bonald. L'élection a eu lieu, au second tour de scrutin, à la majorité de 18 voix contre 16 qui ont été données à M. Alexis de Tocqueville. M. Etienne, qui a apporté cette nouvelle à la chambre des députés, a annoncé en même temps que le premier fauteuil qui deviendrait vacant appartiendrait certainement à M. de Tocqueville.

Au premier tour de scrutin, M. Vatout avait obtenu cinq voix.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER.

5 0/0, 112 85; 4 1/2 0/0, 102 40; 4 0/0, 100 0; 3 0/0, 76 30; banque, 3210; obligations de Paris, 1262 50; Naples, 101 80; dette active d'Espagne, 24 3/4; Etats-Romains, 101 1/8; 5 0/0 belge, 100 00; 3 0/0 belge, 69 25; banque belge, 890 00; Caisse Lafitte, 0000 00, 5150 00.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 25 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

Les tribunes publiques ne sont pas aussi encombrées qu'elles le sont ordinairement dans les discussions aussi importantes que celle qui va avoir lieu. L'empressement de MM. les députés est encore moins grand que celui du public.

Mais, vers le milieu de la seconde année, au moment où les journaux commençaient à parler du ténor Beaulieu, espoir de l'Opéra, on remarqua que la belle voix de Jérôme fléchissait et s'amoindrissait sous le joug de la méthode; l'étude lui était chaque jour quelque chose de sa pureté, de son étendue, de son charme et de sa vigueur; l'effort et la règle minaient ce talent créé pour l'indiscipline. On ne désespéra pas d'abord; ce n'était peut-être qu'une phase qui aurait son terme; mais, après une longue attente et de décisives épreuves, il fallut bien se laisser convaincre par une triste vérité. La voix du jeune ténor était perdue; l'organe s'était desséché et avait péri par la culture. Il n'y avait plus de voix, plus de chant, plus de ténor. Beaulieu était mort; il ne restait plus que Jérôme Bourichon.

Hélas! et les douze mille francs de rente disparurent aussi, et les salons qui s'ouvraient au talent et à la fortune se fermèrent, et M^{lle} Flora ne voulut plus entendre parler d'un homme sans avenir.

Jérôme perdit tout à la fois, et il retomba peu à peu à son ancienne place; mais il ne retrouva plus ses anciens amis qu'il s'était aliéné, ni Thérésine qui avait épousé Landry. Le pauvre artiste était en revint au point d'où il était parti; mais comment songer à rentrer dans une humble boutique ou dans une étude d'huissier lorsque on a mené un grand train, lorsqu'on a pris des habitudes d'élégance et de luxe? L'éducation frivole et superficielle qu'il avait reçue ne pouvait lui servir à rien, sinon à lui faire un malheur plus complet; elle avait ajouté chez lui la vanité à l'incapacité. Jérôme était un simple ouvrier qui se serait habitué pendant deux ans à porter des gants jaunes, des bottes vernies et à fréquenter le beau monde, et puis qu'on renverrait à ses outils.—Oh! combien il maudit cette nuit de carnaval où sa chanson frappa l'oreille d'un pourvoyeur de l'Opéra!

Imprudemment lancé sur le chemin des arts et de la gloire, marchant à travers les buissons d'épine qui l'ont cruellement déchiré, Jérôme est retourné à son village natal, et lorsque ses anciens compagnons d'enfance lui demandent une de ces chansons qu'il chantait si bien autrefois, il répond tristement:

— Hélas! je ne peux plus chanter depuis qu'on m'a appris la musique!

EUGÈNE GUINOT. (Commerce.)

A deux heures seulement, M. le président, bien que la chambre ne soit pas encore très-nombreuse, annonce que l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1841. La parole est à M. Marion contre le projet.

M. MARION: L'exposé des motifs du projet de loi qui vous est soumis semblait présager une discussion calme. Avec un langage modéré et convenable, M. le ministre de l'intérieur vous avait exposé la théorie ordinaire des fonds secrets, théorie qui peut se résumer dans ces deux mots: *Nécessité, confiance*. Il semblait donc que la discussion se bornerait au développement de ces deux idées. D'un côté, les amis du ministère seraient venus vous dire qu'il était digne de la confiance du pays, que sa politique à l'extérieur était ferme et honorable, qu'à l'intérieur elle était modérée et sage, que par conséquent il y avait lieu de lui accorder le vote de confiance qu'il demandait; d'un autre côté, les adversaires du cabinet auraient dit: Les fonds secrets sont une nature de dépenses qui répugne à nos mœurs. (Murmures aux centres.) D'ailleurs, le ministère ne peut avoir notre confiance: sa politique à l'intérieur n'est que doute et incertitude; à l'intérieur elle n'est que compression et violence. Vous ne pouvez lui donner le témoignage d'adhésion qu'il vous demande. Le scrutin aurait eu lieu à la suite d'une discussion renfermée dans ces deux termes, et il est très-probable que la majorité eût répondu à l'attente du ministère.

Le rapport de M. Jouffroy nous a fait une situation toute nouvelle: il a posé la discussion sur un terrain beaucoup plus large, où nous ne refuserons pas de le suivre, puisqu'il l'a voulu.

L'orateur rappelle de quelle manière les deux cabinets du 12 mai et du 1^{er} mars, qui ont précédé le cabinet du 29 octobre, ont demandé à la chambre le vote de confiance dont ils avaient besoin. Leur langage était modéré et conciliant; au lieu d'aggraver la discussion, ils s'efforçaient de la rendre calme et bienveillante; au lieu de provoquer les passions, ils cherchaient à les éteindre. Il est fâcheux qu'un tel exemple n'ait pas été suivi.

M. MARION examine le rapport de M. Jouffroy dans ses parties principales; il le blâme et le combat avec mesure, et termine en déclarant qu'il repoussera le projet de loi.

M. DE GARNÉ: Je me serais borné à apporter au projet de loi un vote approbatif inspiré par mon attachement au cabinet, si un incident nouveau ne s'était présenté et ne nécessitait quelques explications. Un système a été superposé sur l'exposé des motifs du projet de loi; il me serait impossible d'accepter l'évangile politique (on rit) qui nous a été présenté comme le résultat des décisions unanimes de la commission.

Le rapport de M. Jouffroy renferme des doléances sur l'état des esprits dans cette chambre. Le mal est signalé en termes vrais et affligeants, mais le remède est-il indiqué à côté du mal? Je ne le crois pas. On vous dit qu'il faudrait ramener la chambre et le pays à la situation où ils étaient lors du ministère du 11 octobre. Je ne pense pas que la chose soit possible: chaque idée à son époque, chaque époque à son idée, et du ministère du 11 octobre à nous, il y a une immense distance. L'idée du rapport est donc radicalement fautive: on a voulu ramasser un drapeau, on n'en ramassé en réalité que les lambeaux.

L'orateur déplore que les questions d'honneur aient remplacé les questions de choses et qu'on ait fait de la stratégie au lieu de faire de la politique. Il rappelle à ce sujet plusieurs faits qui se rattachent à la chute des nombreux cabinets qui sont tombés depuis dix ans. A l'exception du 12 mai, dit-il, qui est mort d'une mort tout-à-fait exceptionnelle (rire universel), tous sont tombés pour des questions de politique extérieure.

M. DE GARNÉ passe à l'examen de la politique extérieure indiquée par le rapport; il ne croit pas que la chambre puisse se dispenser de repousser par une protestation énergique la *politique européenne* de M. Jouffroy. C'est là une politique nouvelle, une politique qui sera peut-être possible un jour quand l'antagonisme des nations aura disparu, mais à l'application de laquelle il ne faut pas songer un seul instant aujourd'hui. La question d'Orient surtout ne comporte pas cette politique; trop d'intérêts opposés et contraires y sont en jeu pour qu'on puisse espérer de les mettre d'accord par la politique européenne qui vous est proposée. Il y a des arrière-pensées dans la politique russe, il y en a dans la politique anglaise; vous ne parviendrez jamais à les concilier. Il n'y a rien de civilisateur, rien de désintéressé dans ces deux politiques; vous ne pourrez leur appliquer les idées que vous rêvez pour l'avenir et dont l'avenir seul profitera. Vous êtes en présence de deux cabinets qui vous haïssent; vous ne pouvez traiter avec eux. Un vous a dit que, pour la question de la Syrie, vous pourriez revenir au *concert européen*. Jamais, messieurs, jamais. L'Angleterre a hypothéqué sur la Syrie; elle n'y renoncera pas. On vous a parlé de la nécessité de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, et cependant, avant de proclamer cette nécessité, on vous avait dit que la Turquie était un cadavre. Eh bien! messieurs, que fait-on d'un cadavre? On l'enterre. C'est ce que la Russie a voulu faire à son profit; c'est ce qu'elle cherchera toujours à faire, vous ne l'en empêcherez pas, et vous resterez seuls avec votre concert européen et vos bonnes intentions. (On rit.)

M. DE GARNÉ s'explique sur la politique intérieure. La chambre veut l'exécution ferme des lois existantes; elle ne veut pas de lois nouvelles, ni pour aggraver ni pour affaiblir celles qui existent.

L'orateur termine en déclarant qu'il regarde le rapport de M. Jouffroy, s'il était maintenu et accepté par le cabinet, comme contenant des conséquences désastreuses pour le pays.

J'espère, dit-il, qu'il sera désavoué, et c'est ce qui me déterminera à voter pour le projet de loi.

M. TEULON: Il y a dix ans que, dans une autre enceinte, une voix éloquente s'écriait avec tristesse: Les rois s'en vont. (Mouvement en sens divers.) Je crois qu'on pourrait dire aujourd'hui avec plus de raison: La révolution de juillet s'en va. (Nouveau mouvement.) Qu'il me soit permis de dire en peu de mots mon opinion sur la situation présente. Je ne parlerai point ou je parlerai peu des personnes; j'ai trop à m'occuper des ministères pour m'occuper des ministres. Aussi bien, ce que je vais dire ne s'applique pas plus au ministère actuel qu'à tous ceux qui l'ont précédé. Sous des noms différents, c'est toujours la même politique que nous avons eu à combattre, c'est la politique de résistance.

A peine la révolution de juillet eut-elle éclaté, que l'on vit accourir sur cette proie tous ces hommes à figure sinistre (murmures) qui ont trahi l'Empire, la Restauration, qui n'ont jamais eu ni patriotisme, ni amour de la liberté, qui répudiaient et qui calomniaient tous ces sentiments généreux sans lesquels il n'y a plus ni grandeur ni indépendance pour un pays.

L'orateur rappelle plusieurs faits à l'appui de l'opinion qu'il vient d'émettre. Il cite le mot du général Sébastiani: « L'ordre règne à Varsovie; » l'exposé de notre politique extérieure fait par M. de Broglie, et qui se termine par ces mots: « *Est-ce clair?* » puis enfin cette phrase de M. Guizot: « Je me préoccupe plus de l'intérieur que de l'extérieur. » Il ajoute ensuite qu'on s'est montré complaisant et lâche à l'extérieur pour pouvoir pratiquer plus librement la résistance à l'intérieur. C'est cette politique que préconise le rapport de M. Jouffroy; c'est cette politique que tous les amis de la révolution doivent combattre.

M. TEULON rappelle les tristes faits qui se sont accomplis sous le ministère du 11 octobre qu'on voudrait restaurer aujourd'hui. Il s'explique ensuite sur le cabinet du 1^{er} mars et regrette l'appui que

la gauche lui a prêté. Il examine jusqu'à quel point est fondé le reproche qu'on fait à M. Thiers de s'être appuyé sur la gauche. Peut-on, du reste, adresser un reproche, quand on fait partie de la coalition, de cette formidable opposition qui ramassait tout sur son chemin (on rit), qui accueillait tout le monde sous son drapeau et à qui n'a pas même manqué l'utile concours d'un philosophe? (Nouveaux rires.)

De bonne foi, si l'opposition présentait un pareil amalgame que le ministère, qui compte quatre membres de la coalition, deux ministres du 15 avril et un chef du parti conservateur, que ne dirait-on pas? (Mouvement.)

M. TEULON reproche au ministère d'être doucereux par le langage et réactionnaire par les faits. Les sous-préfets ont été destitués à la sournoise (on rit) dans les arrondissements qui ont été envoyés à la chambre des députés de l'opposition. Quand des élections ont lieu, on qualifie de candidats constitutionnels les hommes qui sont appuyés par le gouvernement, et on signale ainsi à l'animadversion publique leurs adversaires, comme si les hommes de l'opposition n'étaient pas aussi dévoués que d'autres à la constitution.

M. TEULON présente un tableau très-animé de la corruption qui nous dévore: l'ordre moral a disparu de partout; aussi des hommes de haute capacité ont-ils refusé leur adhésion au gouvernement. Voilà, dit-il ensuite, la France de juillet telle qu'on l'a faite.

L'orateur combat la prétention de M. Jouffroy de ne rien changer à la législation électorale. Une cause, dit-il, qui, il y a quelques jours, a réuni 160 voix, est une cause gagnée pour le pays.

M. TEULON vote contre le projet de loi.

M. LE PRÉSIDENT appelle à la tribune MM. Desmousseaux de Givré, de Corcelles, Corne. Aucun de ces orateurs ne se présente.

M. LE PRÉSIDENT: Je vais consulter la chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

M. PORTALIS: Je suis le dixième orateur inscrit; je ne croyais pas assister à une semblable comédie. (Murmures aux centres.)

M. LE PRÉSIDENT: Chacun est libre d'user de son droit comme il l'entend.

M. PORTALIS: Chacun est libre d'user du sien. Je viens donc sommer le ministère de s'expliquer sur la question de savoir s'il donne son approbation à l'esprit politique qui a dicté le rapport de la commission.

A gauche: Très-bien!

M. GUIZOT: Je ne crois pas, je n'admets pas qu'on puisse sommer un cabinet de s'exprimer sur le rapport d'une commission. Un cabinet présente des projets de loi; des commissions les examinent, des rapports sont présentés, et la chambre juge. Cependant, puisqu'on me le demande, je vais m'expliquer.

Messieurs, depuis le commencement de cette session, une question domine tous nos débats: c'est la nécessité de reconstruire, de réorganiser une majorité dans cette chambre. L'opinion que le rapport exprime à ce sujet, le ministère la partage. (Ah! ah!)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES renouvelle ses théories sur les majorités, sur les éléments dont elles se composent; sur la nécessité pour tous les cabinets, quels qu'ils soient, de s'appuyer sur des majorités sincères, mais compactes. Il rappelle ensuite que la majorité a donné son adhésion au ministère lors de la discussion de l'adresse; qu'alors toutes les questions ont été agitées, que la situation est encore aujourd'hui la même, et que le cabinet n'a aucune raison de soulever dans la chambre des discussions qu'il n'a point appelées et que les circonstances ne rendent pas nécessaires.

M. BILLAULT: De tous les moyens, je ne crains pas de le dire, le plus mauvais, c'est l'équivoque, et, je ne crains pas de le dire aussi, c'est l'équivoque qu'on cherche ici.

Je sais que le rapport est devenu un embarras pour le ministère, qui l'avait d'abord considéré comme un succès. Cette vérité vient de percer dans le discours de M. Guizot. Si cela est, messieurs, comment pourrez-vous approuver les conclusions d'une commission que désavoue le ministère? et vous, ministres, comment pourrez-vous dire que vous avez la confiance d'une chambre qui, par l'organe de sa commission, émet des doctrines politiques que vous êtes obligés de repousser?

Est-il vrai qu'il y ait une doctrine dans le rapport, une doctrine qui puisse rallier le ministère et la chambre? Oui, messieurs, cette doctrine existe, elle est complexe: je vais l'examiner.

L'orateur flétrit la politique européenne, politique cosmopolite, politique doctrinale ou doctrinaire (on rit), politique qui n'existe pas, avec laquelle on se dispense d'avoir une conduite nationale, une politique glorieuse et considérable, une politique française. Il s'agit de savoir si le gouvernement accepte cette politique commode. Qu'on le dise, et alors la chambre et le pays auront à voir s'ils doivent à leur tour accepter aussi cette politique.

M. BILLAULT examine le rapport en ce qui concerne la politique intérieure; ce rapport glorifie une politique d'énergie et de violence, est-ce cette politique que vous approuvez et que vous suivrez? Si vous le voulez, dites-le, car on ne peut donner un vote de confiance qu'à ce prix.

Vous ne vous êtes pas expliqué, monsieur le ministre, vous avez éludé la question; il s'agit ici de fonds secrets et d'un vote de confiance, et vous êtes venu nous parler de l'adresse. (On rit.) La question n'est pas là; elle ne date pas d'il y a trois mois, elle est actuelle. Nous avons besoin de savoir ce que vous ferez dans l'avenir; il faut que vous vous expliquiez. C'est la majorité qui vous a donné raison dans l'adresse, qui a nommé la commission dont M. Jouffroy a été le rapporteur. Désavouez-vous la commission? désavouez-vous votre majorité? La chambre veut le savoir; il faudra que vous le lui disiez avec netteté, sans équivoque, de manière que votre pensée soit bien évidente pour tous.

M. VILLEMEN: On vous répondra.

M. BILLAULT: On a beaucoup parlé d'une majorité compacte; le ministère sait bien qu'il lui est impossible d'avoir une majorité de cette espèce. Sa majorité à lui, c'est une majorité qui se compose de toute sorte d'éléments, qui n'a pas de programme, qui ne peut pas accepter celui de la commission, sans tiraillements, sans diminution de nombre. Or, les diminutions de nombre, on en a eu souvent la preuve et tout récemment encore, peuvent créer de grands embarras. (On rit.)

M. BILLAULT présente un aperçu très-piquant de tous les éléments hétérogènes dont se compose la majorité qui soutient le ministère. Il revient ensuite à la charge pour forcer le ministère à s'expliquer. Vous serez peut-être un peu moins nombreux, mais vous serez plus compactes. (On rit encore.)

L'orateur dit au ministère que, s'il ne s'explique pas, la chambre, qui ne veut pas renverser le cabinet, lui accordera non pas un vote de confiance, mais un vote de tolérance. (Nombreuses marques d'approbation à gauche et au centre gauche.)

M. DUCHATEL court à la tribune et déclare que le ministère ne veut pas d'équivoque, qu'il ne recule pas devant la discussion.

Il est quatre heures, la séance continue.

La ville de Zurich (Suisse), dans son assemblée du 8, a décidé à une grande majorité, sur le rapport du conseil de ville, de prendre 500 actions pour la construction du chemin de fer de Bâle à Zurich.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZEL.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n^o 1.

VENTE APRÈS DÉCÈS

D'Objets mobiliers dépendant de la succession vacante d'Eugène-Célestin Prost.

Qui était cabaretier à Lyon, rue des Souffletiers.

Lundi premier mars mil huit cent quarante-un, et jours suivants s'il y a lieu, à dix heures du matin, au domicile du défunt Prost, à Lyon, rue des Souffletiers, au rez-de-chaussée, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers dépendant de ladite succession, et consistant en tables, buffets, fourneau, glace, chandeliers, pendule à table, jardinière, deux marmites et deux seaux en cuivre plus de quatre cents bouteilles pleines de vin rouge, soixante bouteilles d'un litre pleines de vin blanc sec, et beaucoup d'autres effets.

Cette vente aura lieu à la requête de M^e Marc-Henri Yvrard, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, quai Humbert, n^o 12, en sa qualité de curateur nommé à la succession déclarée vacante dudit Eugène-Célestin Prost, et en vertu d'une ordonnance dûment en forme rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon le vingt février courant. (1273)

Même étude.

Lundi premier mars prochain, à dix heures du matin, sur la place des Repentirs, en la commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en buffet, poêle, tables, horloge, tonneaux, lit, mulet, vache, charrette, chaises, objets de ménage, etc. (1274)

Même étude.

Mardi deux mars prochain, à dix heures du matin, sur la place des Bernardines, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en métiers pour la soierie, mécaniques à la Jacquard, table, chaises, rouet à canettes, horloge, échelles, réchaud, objets de ménage, etc. (1275)

Annonces de M^{me} les Notaires.

ÉTUDE DE M^o HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N^o 2.

A placer en viager.

PLUSIEURS CAPITAUX à des taux avantageux.

S'adresser audit M^o Hennequin. (3611)

(9125) A vendre.

UN HOTEL A CRÉMIEU,

Situé sur la grande route de Lagnieu, Bourgoin, Morestel, Lyon et Vienne,

dit l'Hotel du Grand-Saint-George.

Cet hôtel se compose d'une belle salle au rez-de-chaussée de 10 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur avec cuisine, d'une autre salle au premier et sept chambres, ainsi que de sept autres chambres au second et de trois au troisième, de vastes greniers au-dessus, d'une grande remise de 20 mètres de longueur sur 13 mètres de largeur, d'un beau fenil, de vastes écuries pouvant contenir 50 chevaux et dans lesquelles se trouve un puits, de belles caves voûtées, et d'un jardin magnifique; le tout attenant et près de la rivière. L'entrée de la maison est sur deux faces.

S'adresser à M^e Boussot, notaire à Crémieu, ou à M. Parigot, propriétaire audit lieu.

Annonces diverses.

(4066) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ située rue du Mail, 16, à la Croix-Rousse. Elle est composée d'un corps de bâtiment, avec une citerne dans la cour, et d'un petit jardin; elle rapporte annuellement 1,289 fr.

S'adresser, pour traiter, à M. Garin, marchand tailleur, rue Neuve, 6, au 2^e étage.

(9149) A vendre.

UNE MAISON très-près de la place des Terreaux, d'une valeur d'environ 50,000 fr.

S'adresser à M. Chapeau aîné, rue des Célestins, 6.

(9093) A vendre.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, et situé dans un bon quartier, à la Guillotière.

S'adresser à M. Durand, confiseur, Grande-Rue, n^o 11.

(9147) A vendre.

UN ANCIEN FONDS DE CAFÉ-AUBERGE, bien achalandé, sur un des meilleurs quais de Lyon pour le commerce.

S'adresser chez M. Moine, épiciier, rue Gaudinière, n^o 1, à Lyon.

(9145) A vendre.

FONDS DE CAFÉ situé aux Brotteaux, dans une fort belle position, et propice à l'établissement d'un restaurant.

S'adresser à M. Daronat, propriétaire dudit café, rue de Sèze.

A vendre pour cause de décès et de cessation de commerce.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, situé aux Brotteaux. S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2, au 1^{er}. (4079)

(9153) A vendre

ANCIEN FONDS DE MERCERIE ET DE BONNETERIE, bien achalandé, dans un bon quartier.

S'adresser à M. Siaux, rue Tupin, 16, à Lyon.

BANQUE PATERNELLE.

Associations Mutuelles sur

LA VIE.

Ainsi que nous l'avons annoncé ces jours derniers, l'assemblée générale des souscripteurs et actionnaires de la BANQUE PATERNELLE a eu lieu mardi 23 du courant, à l'Hôtel-de-Ville.

Malgré l'entraînement des plaisirs du carnaval, la réunion était nombreuse. Cent cinquante personnes avaient été convoquées.

M. ISIDORE DEVILLE, dans une allocution aussi mesurée que persuasive, a fait comprendre l'utilité et l'importance des assurances sur la vie.

Après avoir démontré ce que certaines combinaisons usitées par d'autres compagnies ont de blessant dans leur application pour la morale comme pour les sentiments des pères de famille, et ce que certaines autres ont d'illusoire dans leurs résultats, M. DEVILLE a fait ressortir les avantages que présente la simplicité de celles que la BANQUE PATERNELLE a créées ou choisies.

Par le développement de sa constitution actuelle, la BANQUE PATERNELLE offre de nombreuses garanties à ses souscripteurs et actionnaires, garanties auxquelles il faut ajouter la création des comités de départements.

M. l'inspecteur a porté dans tous les esprits la conviction d'une entière sécurité.

Le résultat des votes de l'assemblée a donné, pour la composition du comité, les noms suivants :

Actionnaires.

MM. VINCENT MILLION, négociant. — VADOUX, négociant. — VULDY, négociant.

Souscripteurs.

MM. PAILLÉRON, avoué. — PAUL EYMARD, négociant. — COUDÈRE, négociant. — RAMADIER, docteur-médecin. — PLANTIER, négociant. — SAVOYE, négociant. — ROLLAND, négociant. — NOEL, enjoliveur.

M. P.-P. MANDIER, directeur pour le département du Rhône, place du Concert, 8, assistait à l'assemblée en cette qualité. (7466)

(9135) A vendre.

UN BEAU FONDS D'ÉPICERIE bien agencé, le plus ancien de son quartier, situé rue de la Reine, 38. Le magasin fait le coin de la rue de la Reine et de la rue de Sarron. Il y a un long bail. S'y adresser.

(9132) A vendre de suite.

DEUX BEAUX BILLARDS tout neufs. S'adresser à M. Bernard, limonadier, rue de la Boucherie-des-Terreux.

(9144) A louer de suite.

LES BEAUX MAGASINS qu'occupait M. Plagnat-Laval, quai de Retz, n^o 30. S'adresser sur les lieux.

A louer à la Saint-Jean, ensemble ou séparément.

TOUT LE PREMIER ÉTAGE de la maison rue Poulaille, 21, composé de quatre pièces bien agencées, cave, grenier, et de deux grandes pièces à trois croisées de face chacune, pouvant servir de magasin. S'adresser chez le propriétaire, au 3^e. (9150)

AVIS.

On désire UN ASSOCIÉ qui puisse verser de 8 à 15,000 f. pour un commerce de charbon qui est en pleine activité. S'adresser à M. Rajay, rue Bourgehanin, 5, au 1^{er}. (9152)

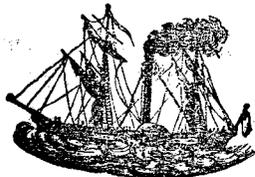
AVIS.

On demande UN ASSOCIÉ pour un commerce en pleine activité, qui puisse verser une somme de 20,000 fr. On donnera toutes garanties désirables.

S'adresser à M. Bert, étude de M^e Rambaud, notaire, rue Saint-Pierre, n^o 10, à Lyon. (9148)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



DÉPARTS TOUTS LES JOURS, du port de la Charité, à 6 heures du matin, pour Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n^o 16, et quai et place de la Charité, n^o 28. (7372)

REUMES

Le Sirop pectoral de Mou de Veau, préparé par QUET, pharmacien, est avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les maladies de poitrine. — Il se vend avec une instruction à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31, à Lyon. (2791)

AVIS.

Nous soussignés F. THIGAUD, marchand de bois, cours Bourbon, 52; P. MEUNIER, charron, et F. BLANCHON, voiturier, demeurant tous deux avenue de Noailles, 10, aux Brotteaux; P. YSSERCIAL, marchand et revendeur, rue Ferrandière, 20, et CÉSAR FAVRE, menuisier, quai des Augustins, 77, à Lyon;

Déclarons que la Société mutuelle d'Assurance populaire, à laquelle nous sommes assurés, a loyalement rempli ses engagements envers nous, en nous dédommageant des pertes que les inondations des 3 et 13 novembre ont causées aux quatre premiers et la maladie au dernier.

Cette Société philanthropique assure à la fois contre l'incendie, la foudre, la grêle, les inondations, les maladies de l'humanité et les épidémies. Elle fait des avances moyennant garantie.

Les compagnies suivantes se sont placées sous son patronage, et sont représentées par les mêmes agents :

La Sauvegarde, caisse mutuelle contre les chances du recrutement;

La Dotale, caisse mutuelle pour la dotation des jeunes gens des deux sexes sans condition de mariage;

La Survie, caisse mutuelle pour placements viagers ou quasi-viagers.

Les bureaux de la direction générale de ces quatre compagnies sont transférés de la rue Saint-Marcel dans la rue Luizerne, 9, au 1^{er}. Ils sont ouverts tous les jours de dix heures du matin à deux heures du soir.

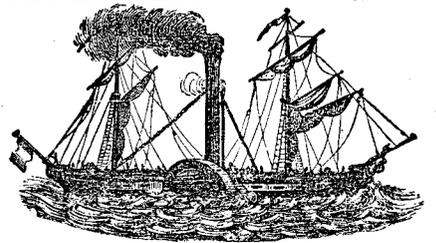
La direction demande des sous-agents. (7405)

PAINS D'ALLEMAGNE.

NOUVELLE FABRICATION.

Boulangerie de MM. Dussert et Clavel, Rue de Sarron, 14.

Ces nouveaux Pains sont très-commodes pour les déjeuners. Ils ont un goût excellent et sont d'une propreté sans égale. Ils seront mis en vente à partir du 1^{er} mars chez MM. JAQUEMIN, rue de la Gerbe, 29; DUMAS, rue Romarin, 5; LIANT, rue de l'Hôpital, 27; CHARLES BATTUR, rue de la Barre, 7; MARIN, grande rue Mercière, et chez MM. DUSSERT et CLAVEL. (9151)



LES PAPIN DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, Partent du port des Cordeliers

POUR

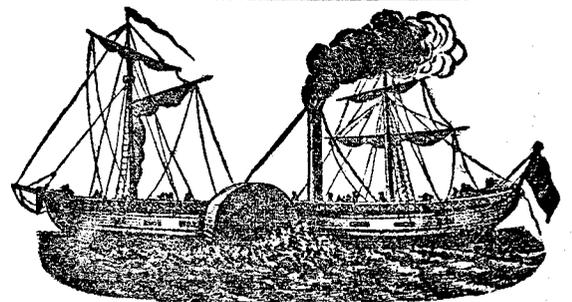
Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille,

TOUTS LES JOURS A 6 HEURES DU MATIN.

Bureaux : port des Cordeliers, 59. (7406)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Couvros, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n^o 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (2777)



ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR

L'AIGLE,

DÉPARTS TOUTS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN,

du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ET ARLES.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)

(2790 bis)

AVIS.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluche, enrôlements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que le PATE PECTORAL DE GEORGE, pharmacien, et le SIROP DE MOU DE VEAU DE MACORS, rue Saint-Jean, n^o 50, à Lyon.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.